



Prise de décision sarl 49%-51%

Par **Romain26**, le **22/04/2011 à 18:55**

Bonjour,rnrnNous avons créé mon associé et moi il ya à 15 mois de cela une SARL ou les parts sociales sont répartie comme cela :rnrn-Mon associé gérant TNS à 51%rn-Moi même associé salarié à 49%rnAujourdhui mon associé décide de stopper le projet et désir quitter la société pour de multiple raison (familiales d'une part, et notamment à cause d'un premier bilan peu glorieux).rnrnJ'aimerais savoir quel est ma capacité d'opposition et de décision pour cette étape. Je m'explique :rnrnMon associé désire revendre ses part :rnrn- A qui peut-il les vendres et ai-je mon mot à dire dans la transaction ou vais-je devois me retrouver avec un associé majoritaire que je ne connais ni ne désire ?rn- Suis-je prioritaire pour l'accésion à ces parts sociales ?rn- A quel prix peut-il les vendres ?rnrnPar avance merci.rnrnBien cordialement,rnrnRomain Bourgeat

Par **Romain26**, le **23/04/2011 à 15:32**

Quelqu'un peut-il m'apporter des infos ?

Par **Melanie555**, le **24/04/2011 à 10:07**

Que disent les statuts de la Société en ce qui concerne la cession des parts ?